

Actuellement, les comptables agréés du Canada ont accès à six titres de spécialistes approuvés par la profession, dont certains sont octroyés directement par l'ICCA et d'autres par des organismes accrédités par l'ICCA¹. Plus de 1 000 CA profitent des avantages que leur donne un titre de CA spécialiste. Quel que soit leur parcours professionnel, les candidats à l'agrément à titre de spécialistes doivent avoir de l'expérience dans le domaine choisi et se soumettre à un processus d'évaluation. Pour conserver leur titre, les spécialistes doivent aussi respecter certaines normes en matière d'expérience continue et de perfectionnement professionnel.



CA•EEE
Évaluation d'entreprises

Une évaluation d'entreprise est nécessaire dans de nombreux contextes, notamment en cas d'acquisition, de recrutement d'associés, de création d'options sur actions et de planification successorale. La spécialisation dans ce domaine est attestée par le titre d'expert en évaluation d'entreprises (EEE), décerné par l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises (ICEEE).



CA•CISA
Vérification, contrôle et sécurité des systèmes d'information

La spécialisation dans ce domaine est attestée par le titre de *Certified Information Systems Auditor* (CISA), qui est décerné par l'Information Systems Audit and Control Association, un organisme reconnu à l'échelle internationale. Le titre de CISA, détenu par 30 000 membres dans le monde, sanctionne l'excellence dans cinq domaines de compétence de la vérification des systèmes d'information, c'est-à-dire les normes et les pratiques; l'organisation et la gestion; les processus; l'intégrité, la confidentialité et l'accessibilité; ainsi que le développement, l'acquisition et la maintenance de logiciels.



CA•TI
Technologies de l'information

Les CA•TI utilisent leur sens aigu des affaires, leurs connaissances stratégiques et leur compréhension des TI pour contribuer à la réussite des organisations. Offert par l'Alliance pour l'excellence en technologies de l'information, mise sur pied par la profession de CA, ce nouveau programme réservé aux CA cible ceux qui constituent le maillon indispensable entre la technologie et la gestion.

Pour obtenir le titre, les CA qui ont déjà une vaste expérience de la spécialité peuvent se prévaloir du processus d'agrément par reconnaissance de fait jusqu'au 31 décembre 2004. Dans le cadre du processus normal d'agrément, les candidats doivent démontrer leur expérience dans le domaine et suivre le programme de formation qui porte sur toutes les compétences définies par l'Alliance.



CA•CIA
Vérification interne

La spécialisation en vérification interne est attestée par le titre de *Certified Internal Auditor* (CIA). Ce titre reconnu à l'échelle internationale est décerné par l'Institute of Internal Auditors (IIA) et détenu par près de 40 000 personnes dans le monde. Depuis près de 30 ans, ce titre – le principal décerné par l'IIA – atteste de la compétence sur le plan des principes et pratiques en vérification interne.



CA•PAIR
Insolvabilité et réorganisation

La spécialisation en insolvabilité et réorganisation est offerte par l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR), qui autorise ses membres à utiliser la marque « professionnel agréé de l'insolvabilité et la réorganisation » (PAIR). La plupart des professionnels canadiens de l'insolvabilité qui agissent comme syndics de faillite, séquestres et mandataires ou conseillers en matière d'insolvabilité ont le titre de PAIR.



CA•EJC
Juricomptabilité

Les CA•EJC exercent dans des domaines comme l'enquête financière et le calcul des préjudices. Leurs missions peuvent être orientées vers le règlement de différends, par exemple les enquêtes sur les fraudes, ou vers les services-conseils, par exemple l'élaboration de politiques de prévention des fraudes. Le titre de CA•EJC est décerné par l'Alliance pour l'excellence en juricomptabilité, mise sur pied par la profession de CA. Pour obtenir ce titre réservé aux CA, il faut satisfaire aux exigences de l'Alliance en matière d'expérience et avoir suivi le programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en juricomptabilité, offert par HEC Montréal et la Rotman School of Management.

Évoluer au rythme des besoins du marché.

Pourquoi devenir CA spécialiste?

Le titre de CA spécialiste signifie que son détenteur a suivi un processus d'agrément rigoureux et objectif attestant de ses compétences et de son expérience, et qu'il possède les qualités pour lesquelles les CA sont reconnus et respectés, en particulier l'intégrité, une connaissance des affaires et un sens aigu de la finance, qui sont arrimées à une connaissance et une expérience approfondies dans un domaine technique, évaluées dans le cadre d'un processus d'agrément approuvé par la profession.

Ces qualités procurent un avantage concurrentiel au détenteur du titre de CA spécialiste, car elles signifient qu'il est la personne à consulter pour résoudre des problèmes complexes dans le domaine concerné.

¹ Au Québec, la réglementation gouvernementale interdit aux CA de se présenter comme des spécialistes. Les CA québécois qui satisfont aux normes de l'Alliance pour l'excellence en juricomptabilité ou de l'Alliance pour l'excellence en technologies de l'information sont toutefois autorisés à utiliser la forme de titre CA•EJC ou CA•TI. L'Ordre des comptables agréés du Québec a amorcé des discussions avec le gouvernement pour que la réglementation soit modifiée.

Pour en savoir plus...

Consultez notre site Web : www.icca.ca

CA•	La spécialisation en général	icca.ca/specialisation
CA•EEE	Évaluation d'entreprises	icca.ca/eee
CA•PAIR	Insolvabilité et réorganisation	icca.ca/pair
CA•EJC	Juricomptabilité	icca.ca/ejc
CA•TI	Technologies de l'information	icca.ca/ti
CA•CISA	Vérification, contrôle et sécurité des systèmes d'information	icca.ca/cisa
CA•CIA	Vérification interne	icca.ca/cia



Un autre grand bond.

CA•Spécialistes

Des connaissances
qui font la différence.



Un autre grand bond.

CA•Spécialistes

Des connaissances
qui font la différence.

